



DEMANDE DE PRET DE MATERIEL

Le prêt concerne uniquement les Associations et les Administrés Roquemaurois.
Il ne doit pas servir pour une manifestation à but lucratif, organisée par un particulier.

↳ Réservez matériel et barrières Particuliers aux ateliers Municipaux.

↳ Réservez matériel et barrières Associations à l'accueil Mairie.

↳ Pour la réservation barrières demander l'arrêté de Voirie délivré par la Police Municipale (faire une photocopie)

Il ne sera pas possible de réserver du matériel :

- les 14 et 15 février : Saint Valentin

- le 21 juin : Fête de la Musique

- le 13 juillet : Repas Républicain

- du 12 au 17 août : Fête Votive

(Priorité Mairie pour une bonne organisation de ces événements)

Toutes les demandes doivent être formulées 1 mois avant.

Pour les ASSOCIATIONS, la livraison peut être envisagée après accord du Responsable des Services Techniques.

La réponse sera donnée après l'accord de Mr Henri ROUSSILLON.

Pour les PARTICULIERS, le transport devra être effectué par leurs propres moyens.

Le dit matériel sera enlevé et restitué:

aux ateliers municipaux : 09.61.55.47.87 (ne pas appeler le mardi)

magasin@mairie-roquemaure.fr

Zone artisanale de la Défraisse à côté garage Crégut

le **Lundi** ou le **Vendredi**

de 9H00 à 11H30

Date de la demande :

Date de la manifestation : Lieu de la manifestation :

Objet de la manifestation (UNIQUEMENT pour les Associations) :

Nom de l'Association : Nom du responsable :

Nom du Particulier :

Adresse :

Téléphone fixe : Téléphone portable :

Matériel demandé et quantité :

Tables :

Autres Matériels (exceptionnel) :

Bancs :

Partie réservée à l'Administration

Prise du matériel le : à

Adresse de livraison :

Accord Henri ROUSSILLON
Uniquement pour les Associations

Retour du matériel le : à

Versement caution 500€ à l'ordre du Trésor Public

Le demandeur

Le Responsable des Services Techniques

Restitution caution 500€ à l'ordre du Trésor Public

Le demandeur

Le Responsable des Services Techniques